



Licenciement : faute lourde ou faute grave ?

Par **Albator**, le **05/07/2011** à **16:24**

Bonjour,
pouvez vous me dire si il est légal de licencier un cadre parce qu'il :

- avait des parts dans une société de transports
 - et qu'il favorisait le choix de cette société dans le cadre de son emploi actuel
 - et que cette société surfacturait la compagnie ou il travaille
 - il validait les bons à payer
- merci

Par **pat76**, le **06/07/2011** à **15:11**

Bonjour

Motif du licenciement (conflit d'intérêts)?

Par **Albator**, le **06/07/2011** à **16:50**

ha ok

et donc,est ce considéré comme une faute lourde qui nécessite la mise à pied conservatoire ou le licenciement dans la foulée?

dans le cas il ne surfacturait pas, par exemple

est ce que choisir la société où il aurait des intérêts, sans parler de surfacturation, cela aurait

été la même chose?

Par **chris_idv**, le **06/07/2011** à **17:02**

Bonjour,

Sous réserve de l'appréciation des juges du fond il s'agit d'une faute lourde avec intention de nuire financièrement à la société puisqu'il y a surfacturation de la part du prestataire, connue du salarié et malgré cela le salarié a délibérément favorisé ce prestataire dans un intérêt financier personnel.

C'est également la raison pour laquelle ce type de comportement est répréhensible pénalement.

Cordialement,

Par **Albator**, le **06/07/2011** à **17:05**

merci beaucoup pour vos réponses,
c'est clair pour moi maintenant